

Un PLU patrimonial et une politique adaptée

Depuis la mise en place de la commune nouvelle en 2017, la commune de Val d'Oingt réfléchit à la possibilité de mettre en valeur le patrimoine bâti et les paysages de ses trois villages. La commission d'urbanisme pilotée par René Deshayes a eu plusieurs réunions de travail sur ces sujets.

Cette démarche est soutenue par la Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées, qui travaille depuis deux ans au dossier de labellisation Pays d'art et d'histoire. Les communes sont invitées à compléter leur Projet local d'urbanisme (PLU) en ce sens.

Comment ?

Le Pays d'Art et d'Histoire demande aux communes de repérer dans leur PLU des zones ou **bâtiments d'intérêt patrimonial, de les identifier et de mettre des règlements plus précis** (OAP = orientations d'aménagement) : le tout donnerait un PLU Patrimonial.

La modification en préparation du PLU de **Saint-Laurent d'Oingt** va intégrer ce volet pour l'ensemble de son territoire ; le travail est déjà bien avancé et très intéressant.

Dans son PLU, **Oingt** a déjà des règles et des nuanciers tenant compte des contraintes du classement du village et de son label «Plus beau village de France ».

Le bureau d'études qui termine la préparation du **PLU du Bois-d'Oingt** propose de joindre en annexe du texte d'ensemble du PLU, un « cahier » définissant les zones historiques et/ou le patrimoine spécifique, intéressants à préserver ou à mettre en valeur. Ils seraient repérés, en particulier par des photos, identifiés et accompagnés d'orientations d'aménagement globales ou spécifiques. Un groupe « Patrimoine du Bois-d'Oingt » d'habitants, vient de se mettre en place et transmettra son travail. Ces repérages doivent être faits rapidement afin de ne pas retarder la publication de ce nouveau PLU. *(Voir le texte provisoire de proposition joint).*

Cette initiative de la commune de Val d'Oingt, sera certainement l'un des bénéfices les plus importants du regroupement en commune nouvelle et il faudra en remercier ses responsables.

La participation des conseillers municipaux pour s'informer sur cette démarche, se former sur les caractères du bâti de la région des Pierres dorées et les règles d'urbanisme **serait la bienvenue** pour la transmission aux habitants et aux prochaines équipes municipales. **De même faudrait-il que, dans sa politique quotidienne, la commune intègre ces éléments.**

Et là, problème en ce mois de janvier 2019 : Un banal problème de mur en pierres dans le parc de la mairie, dont la couverture en tuiles est à refaire, problème simple à traiter au niveau technique et dont la solution ne dépend que de la décision de la commune, risque de pénaliser dans l'immédiat à long terme le patrimoine du Bois-d'Oingt. Avec en plus le mauvais exemple qu'il donne.

Rappel : de tous temps, la commune du Bois-d'Oingt a déclaré dans ses documents d'urbanisme, protéger ses murs en pierres dorées. Si le mur en question n'a pas été listé, c'est parce qu'il appartenait en intégralité des deux côtés à la commune et que nul ne pouvait imaginer que la commune commettrait une telle erreur.

Une solution à trouver en urgence- 14 janvier 2019